

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 68

présenté par

M. Neuder, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Nury, Mme Dalloz,  
Mme Périgault, M. Boucard, Mme Alexandra Martin, M. Minot et M. Vermorel-Marques

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« paralympiques »,

insérer les mots :

« , y compris les membres des professions médicales et paramédicales ne satisfaisant pas au I de l'article 12 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement consiste à permettre aux soignants non-vaccinés et volontaires pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, de participer aux activités du centre de santé.

Cette possibilité s'inscrit dans la continuité d'un projet d'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) dans lequel celle-ci envisage la fin de la vaccination obligatoire anti-Covid chez les soignants.